



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

métiers d'art

Question écrite n° 58734

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur les difficultés rencontrées par les photographes. Depuis plusieurs années, l'arrivée des technologies numériques a entraîné une mutation à laquelle les photographes professionnels se sont adaptés au prix de lourds investissements. Aujourd'hui, l'utilisation massive de photos improprement qualifiées de « libre de droits », la vente en ligne à des prix inférieurs aux coûts de revient et le développement abusif des photo signées « DR » génèrent une crise économique sans précédent dans ce secteur. En 2008, le revenu médian mensuel d'un photographe professionnel s'élevait à environ 1 100 euros en France. Aussi, il lui demande bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour aider cette profession à maintenir une activité économique qui concerne des milliers d'emplois.

Texte de la réponse

Aujourd'hui, la diversité des modes de production de la photographie et le développement de la concurrence entraînent pour les professionnels de ce secteur une baisse de l'activité et du revenu. La profession de photographe est en pleine mutation du fait de la rapide montée en puissance de la photographie numérique, qui a profondément modifié les habitudes des consommateurs. L'émergence de cette technologie a entraîné une chute des ventes de pellicules et des développements, et les ventes d'appareils photographiques sont désormais à plus de neuf dixièmes réalisées en boîtiers numériques. En moyenne, le chiffre d'affaires de la profession a baissé de 20 %. Ceci étant, les pistes existent pour compenser cette baisse et certains artisans photographes ont su s'adapter en développant des niches inaccessibles au photographe amateur et aux grandes surfaces spécialisées ou en insistant sur la qualité de service du professionnel. En effet, des photographes ont pu enregistrer une progression notable de leur chiffre d'affaires en développant une activité de portraitiste, retouchant et encadrant des portraits réalisés sur pellicule argentique. D'autres installent des bornes interactives de développement numérique du type minilab, et expliquent au consommateur que les photos numériques peuvent être traitées sur papier traditionnel, ce qui permet de poursuivre les albums photos. Cet équipement nécessite certes un investissement mais reste concurrentiel par rapport aux tirages maison. S'agissant tout particulièrement des photographes auteurs, les tensions qui touchent les différents marchés de la photographie ont été relevées dans un rapport du département des études, de la prospective et des statistiques (culture ; études, politiques publiques et régulation ; économie des droits d'auteur ; IV ; la photographie ; 2007-7). Ces tensions résultent de crises qui déstabilisent les différents segments du marché : la presse, et notamment les agences de presse photo où les photographes sont essentiellement salariés (environ 1 400 titulaires de la carte de presse) ; l'illustration (publicité, communication d'entreprise et édition) où les photographes relèvent essentiellement d'une association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (AGESSA) ; le marché artistique (tirages), modalité de diversification d'activité des agences et de rémunération pour les photographes, dont le développement récent et contrasté ne suffit pas à compenser la dégradation des deux premiers segments. Le soutien des collectivités publiques (direct : acquisitions, commande publique et

1 %, mais aussi indirect : régime fiscal et social) contribue à atténuer des difficultés liées à l'évolution des marchés. Il ne suffit pas à lui seul à contrebalancer les effets des mutations auxquels se trouvent confrontés les professionnels. Le ministère de la culture et de la communication est attentif à cette situation et entend poursuivre avec les organisations professionnelles représentatives une concertation approfondie sur l'ensemble des questions touchant à l'exercice de la profession, notamment en matière de respect du droit d'auteur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58734

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8911

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1106